

PPES

Chant lyrique

DÉROULEMENT DES ETUDES

- > 2 à 4 années
- > 750 heures au moins à valider, soit 94h par semestre sur 4 ans (5 à 6h de cours par semaine)
- > Discipline dominante
- > Complémentaire Culture
- > Complémentaire Mise en situation artistique
- > Complémentaire Environnement professionnel

PARCOURS DEM

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Chant lyrique
- > Travail avec cheffe de chant
- > Formation Musicale 3C chanteur
- > 1 module de culture au choix
- > Ensemble de solistes lyriques
- > Musique de chambre
- > Atelier corporel
- > Théâtre chanteur
- > Atelier lyrique
- > Masterclass de la dominante
- > Projet de classe et/ou de département

VALIDATION DEM

- > UV vocale
- > UV FM 3C chanteur
- > UV culture (1 module au choix sur 2 semestres)
- > UV pratique d'ensemble (1 pratique d'ensemble vocal chaque année du cycle + 1 session de musique de chambre)
- > UV Préparation artistique : modules de Théâtre, Atelier corporel et Atelier lyrique, chaque année du cycle

**L'UV vocale peut être présentée deux fois dans le parcours.
Le DEM est obtenu quand toutes les UV sont validées.**

DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU CURSUS

**Ouvertes à l'ensemble des étudiant-es,
toutes spécialités et esthétiques confondues**

- > Modules spécifiques (Inscription en septembre)
- > Masterclass (hors dominante), Conférences, Rencontres pros
- > Projets



EQUIPE PEDAGOGIQUE

COORDINATION : Claire MARBOT

Chant : Claire MARBOT, Marina VENANT, recrutement en cours
Cheffes de chant : Françoise AGNIEL, Nadia NAGROCKI, Lucie SEILLET

Projet lyrique : Marina VENANT

Atelier corporel : Claire MARBOT, Kerry SZUCH

Ensemble de solistes lyriques : Xavier OLAGNE

Théâtre : Philippe SIRE

PARCOURS POST DEM

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Chant
- > Travail avec cheffe de chant
- > Musique de chambre
- > Pratique d'ensemble
- > Masterclass de la dominante
- > Projet de classe et/ou de département

EVALUATION DES PARCOURS

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu.

Chaque discipline, module, atelier, masterclass, conférence, rencontre pro, projet ou prestation publique crédite des heures.

Une reprise des acquis antérieurs est possible pour la FM et les disciplines de culture, sur demande et sur présentation de justificatifs.